

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1844.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ⁽¹⁾.



CHAPITRE X.

Article additionnel proposé par M. le Ministre de la Justice.

Réparations d'entretien, conformément au n° 3 de l'art. 69 de la loi provinciale, à charge de remboursement par les provinces qui ont contracté un abonnement. fr. 19,608

(1) Budgets généraux, n° 2.
Rapport, n° 81.

